

20 questions-clefs par 10 spécialistes

PETIT GUIDE DE SURVIE
pour faire face à la crise financière
par la Coalition pour la protection des investisseurs

Guide publié dans *Le Devoir*, le 5 décembre 2008.

La tourmente financière laisse des millions d'épargnants sans réponse, sème l'inquiétude et peut créer beaucoup de stress chez ceux qui dépendent d'une modeste rente ou qui ont peu d'options pour réagir. Dix spécialistes répondent aux questions les plus préoccupantes pour mieux faire face à la plus grave crise depuis 1929. Et ils n'ont pas tous la même réponse. N'hésitez pas à nous écrire si vous avez d'autres questions!

A- HABITATION (hypothèque et déménagement)

1. PROPRIÉTÉ - Est-ce le temps d'acheter une propriété ou de vendre ?

*Réponse - La Chambre immobilière du Grand Montréal considère que le marché est encore favorable aux vendeurs. Malgré l'augmentation actuelle des inscriptions de maisons à vendre, on ne prévoit pas de baisse de prix importante comme dans l'ouest canadien. Les taux d'intérêt pour les termes fixes ont récemment baissé et le taux variable reste avantageux. Si vous effectuez l'achat d'une première maison, soyez prudent en diminuant vos dettes de consommation, auto, cartes de crédit, au maximum. De plus, assurez-vous d'avoir le minimum de mise de fonds requis par la Société d'hypothèques et de logement (SCHL,) si vous devez utiliser leur garantie. Évaluez aussi les dépenses additionnelles des premières années. **Manon Saint-Cyr, planificatrice financière, représentante en épargne collective, assurance et rentes collectives et conseillère en sécurité financière.***

*Les biens immobiliers ont connu une hausse faramineuse depuis une décennie. La valeur des résidences est aujourd'hui nettement supérieure aux évaluations municipales statuées. Et la crise immobilière américaine frappe. Tous ces facteurs réunis devraient nous inciter à la plus grande prudence. Toutefois, après la tempête annoncée, la période sera propice au chasseur d'aubaines. Pour le moment, la patience est de mise... - **Léon Lemoine, planificateur financier indépendant et Président du Regroupement indépendant des conseillers de l'industrie financière du Québec***

2. LOYER - La crise fera-t-elle tomber les loyers d'habitation?

*1^{ère} Réponse - Certainement. Les loyers ont déjà perdu 20 \$ par mois depuis septembre lorsque se sont multipliées les offres avec un mois de louer gratuit, un déménagement gratuit ou des cadeaux de 300 \$. Peu de propriétaires pourront imposer une augmentation de loyer cette année. Mais le pire est à venir, lorsque les loyers seront renouvelés en juillet prochain. Je m'attends à une crise immobilière plus sévère encore que la dernière. - **Florent Savoie, administrateur d'immeubles. Les Entreprises F Savoie Ltd.***

*2^{ème} Réponse - Il est peu probable que le prix des loyers baisse. Au contraire, on pourrait même anticiper que certains propriétaires se verront dans l'obligation de vendre leur maison, soit à la suite d'une détérioration de leur situation financière (perte d'emploi, soit parce qu'ils ont dépassé leur capacité d'endettement et qu'ils doivent revoir leur plan financier. Ils devront alors se chercher un appartement, ce qui exercerait une pression à la hausse sur la demande du logement locatif. Dans un tel contexte le prix des loyers devrait donc se maintenir. - **Rosaire Couturier,***

membre de la Coalition pour la protection des investisseurs et ancien président de l'Institut des banquiers canadiens

3. HYPOTHÈQUE - Je suis sur le point de renouveler mon prêt hypothécaire, devrais-je choisir un taux fixe ou un taux variable ? Un prêt ouvert ou fermé ?

Réponse - Compte tenu du resserrement du crédit, le taux variable est présentement moins avantageux que par le passé. Choisir un taux fixe cause moins de soucis, car il n'y a pas de fluctuation du versement pendant le terme. Il est cependant possible de diversifier ce risque en prenant une portion de l'hypothèque en taux variable et l'autre portion en taux fixe. Ce ne sont cependant pas toutes les institutions financières qui offrent cette possibilité. - Gilles Bouillon, courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière, Services financiers Planipret

4. HYPOTHÈQUE - Devrais-je accélérer le remboursement de mon hypothèque ou l'étaler sur une période plus longue pour avoir plus de champs de manoeuvre?

1^{ère} Réponse - Une bonne façon de réduire le nombre d'années d'amortissement est de choisir un remboursement accéléré hebdomadaire ou aux deux semaines. Par exemple, une hypothèque de \$100 000 à 5.4 % pourrait être remboursée en 21.3 années au lieu de 25 et il en coûterait mensuellement le même prix, en assumant que chaque mois a 4 semaines fixes. C'est une situation à privilégier à moins que votre secteur d'emploi ne soit précaire et votre marge budgétaire plutôt faible. Manon Saint-Cyr

2^{ème} Réponse- La situation financière de chacun dictera la meilleure décision à prendre concernant le remboursement. De façon générale, le meilleur rendement s'obtient en remboursant ses dettes le plus rapidement possible. Car l'intérêt sur la dette se paye avec le revenu après impôt. Si on convertit un intérêt sur hypothèque de 6 % en taux avant impôt en supposant un taux d'imposition de 35%, on obtient un rendement avant impôt d'un peu plus de 9 %. On calcule que le rendement moyen à la bourse se situe entre 8 % et 10 % à long terme. Ceux qui ont un portefeuille de valeur mobilière seraient très heureux de pouvoir prétendre à un tel rendement dans les conditions actuelles. - Rosaire Couturier

5. HYPOTHÈQUE – Devrais-je choisir entre mon REER ou rembourser mon hypothèque?

Réponse - Pour choisir entre son REER et son hypothèque, tenez compte l'âge, du rendement sur les placements REER versus le taux hypothécaire, la discipline de réinvestir son versement hypothécaire passé, etc. En théorie, la différence sur 30 ans est assez minime entre le montant accumulé si vous hâtez le paiement de votre hypothèque ou si vous faites la répartition entre l'hypothèque et vos REER. Mais la réalité est souvent différente. Manon Saint-Cyr

6. HYPOTHÈQUE - Est-ce possible que les pourvoyeurs d'assurance-hypothèque, comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Genworth et GE Capital, éprouvent des difficultés au Canada ? Quelles pourraient être les conséquences ?

Ceci n'a pas d'impact pour l'emprunteur. Ce sont plutôt les prêteurs qui sont à risque. - *Gilles Bouillon*

B- REVENU

1. EMPLOI- J'ai peur de perdre mon emploi d'ici trois à six mois. Comment puis-je amortir l'impact financier d'une mise à pied ? Comment faire pour accélérer une recherche d'emploi ?

1^{ère} Réponse – En dressant votre bilan, vous verrez ainsi si vous pouvez créer une petite réserve pour couvrir vos dépenses pendant la période où vous aurez moins de revenus. Envisagez de réduire votre rythme de vie. Vous pourrez voir quelles sont les dépenses variables (loisirs, vêtements, cadeaux, vacances et autres) pouvant être réduites ou remises à plus tard. Cet exercice vous permettra de dégager une marge de manœuvre. Enfin, n'attendez pas d'être chômeur pour chercher un emploi. Faites votre bilan professionnel, mettez votre curriculum à jour et activez votre réseau. Peut-être trouverez-vous un autre boulot avant de perdre celui que vous avez déjà ! - *Claire Harvey, rédactrice en chef du Service d'agence de presse d'Option consommateurs.*

2^{ème} Réponse- Si vous êtes propriétaire, vous pouvez obtenir une marge de crédit hypothécaire. L'accessibilité au crédit se resserra et il deviendra ardu de trouver du crédit. Le choix d'une marge de crédit hypothécaire se distingue par l'obligation unique de rembourser les intérêts (et non pas le capital) en cas de coup dur et la faible probabilité du rappel de marge par l'institution financière, car celle-ci a déjà une garantie solide avec votre résidence. À proscrire pour quelqu'un qui est lourdement endetté et pour ceux qui n'ont pas de bonne discipline d'épargne. - *Léon Lemoine.*

3^{ème} Réponse- Cinq conseils pour protéger votre emploi : 1) Soyez visible, Peu importe votre diligence. Si cela ne se voit pas, cela ne sert à rien! 2) Soyez prudent. Ce n'est pas le temps de faire de nouvelles expériences, d'être iconoclaste ou de prendre des risques 3) Prenez des initiatives pour aider votre entreprise. Ne dépendez pas d'un seul patron. 4) Réseauter et faites au moins une rencontre par semaine. Un nouvel emploi ne se trouve pas par des CVs. 5) Ne ratez pas le party de Noël cette année car votre patron se sera sûrement battu pour le conserver. – *Extrait de l'édition de décembre du magazine Fortune, p. 14*

2. DETTE - Je suis endetté. L'état des marchés me permet-il de résoudre mes problèmes financiers ?

Réponse – Plusieurs solutions s’offrent à vous ; réduire votre rythme de vie, contracter un prêt personnel afin de consolider vos dettes, etc. Vous pourriez aussi envisager le dépôt volontaire. Pour ce faire, vous devrez inscrire toutes vos dettes au greffe de la Cour du Québec (au palais de justice le plus près de chez vous). Vous y ferez des paiements mensuels selon des calculs établis en fonction de votre salaire et de vos obligations familiales. Une autre solution est la « proposition du consommateur ». Vous proposez à vos créanciers de faire tous les mois des versements moins élevés, échelonnés sur une plus longue période de temps (maximum 5 ans), ou encore de leur rembourser seulement une partie de ce que vous leur devez. Pour avoir plus d’information, adressez-vous à l’association de consommateurs de votre région. ! - **Claire Harvey**.

3. CARTE DE CRÉDIT - Que devrais-je faire avec mes cartes de crédit? Certains disent que je devrais tout rembourser?

Réponse- La carte de crédit représente une mauvaise façon d’emprunter. Car les taux d’intérêt sur les soldes reportés sont très élevés ; ils se situent à 18,9 % sur les cartes de crédit ordinaires et entre 24 et 28,8 % sur les cartes émises par les grands magasins et les pétrolières. Les institutions financières offrent aussi des cartes à taux réduit (généralement de 9,9 à 14,9 %). Cette formule peut se révéler avantageuse lorsque le solde mensuel est plus élevé que 500 \$ pendant trois mois. Toutefois, certaines de ces cartes comportent des frais annuels pouvant aller jusqu’à 85 \$. Il est également possible de payer moins d’intérêt avec une marge de crédit. Quoi qu’il en soit, il est recommandé d’éviter de multiplier les sources d’endettement potentiel. - **Claire Harvey**.

4. RETRAITE - Quelles conséquences la crise actuelle aura-t-elle sur mon régime de retraite?

1^{ère} Réponse- La baisse importante des marchés boursiers (39 % de l’indice canadien des actions mardi dernier) aura un impact majeur tant pour les promoteurs de régime de retraite que pour leurs employés participants. Mais il faut distinguer les régimes à cotisations déterminées (CD) des régimes à prestations déterminées (PD). Dans les régimes CD, employés et employeur cotisent dans un fonds établi au nom de l’employé. C’est généralement l’employé qui choisit la façon dont les cotisations sont investies parmi les différents fonds offerts. À la retraite, l’employé reçoit la valeur accumulée de son fonds. En somme, c’est l’employé qui assume la totalité du risque de placement (ou risque fiduciaire) et son revenu de retraite dépend du montant accumulé. La baisse des marchés boursiers aura donc un impact significatif sur les revenus de retraite des employés qui ont investi beaucoup à la bourse. Les plus jeunes employés auront plus de temps pour se remettre de cette baisse et récupérer que les employés qui sont près de la retraite.

C’est différent pour les régimes PD. Le revenu de retraite est calculé selon une formule souvent liée au salaire de l’employé et non en fonction d’un montant accumulé dans un compte. Le revenu de retraite est en quelque sorte garanti par le régime. Des rendements plus faibles ne devraient pas mettre en péril la prestation de retraite des employés et des retraités, car les déficits sont habituellement à la

charge de l'employeur. Celui-ci doit en effet combler le déficit sur une période de quelques années par des cotisations additionnelles. Cependant, si la situation financière de l'employeur se fragilise et que le régime est déficitaire, les prestations de retraite pourraient être menacées. La faillite de l'employeur empêcherait d'effacer le déficit et les prestations de retraite seraient alors réduites. – Jean Bergeron, actuaire, directeur et responsable du conseil en gestion d'actifs, Morneau Sobeco

2^{ème} Réponse- Les rentes et prestations des Québécois ne sont pas menacées à moyen terme. Les contributions au Régime des rentes du Québec devraient par contre augmenter l'an prochain, de même que les primes à d'autres formes d'assurance collective, dont l'assurance automobile, pour satisfaire les besoins. Plusieurs associent les difficultés actuelles de la Caisse de dépôt avec leur retraite. Mais la Caisse n'agit qu'à titre de gestionnaire et tout surplus ou déficit tombe sous la responsabilité de chaque déposant, en l'occurrence la Régie des rentes ici. C'est à cette dernière, sous la tutelle du ministère de l'Emploi et des affaires sociales, que reviendra le soin de recommander au gouvernement d'augmenter les contributions. - Robert Pouliot, coordonnateur FidRisk et membre de la Coalition pour la protection des investisseurs

C- PROTECTION

1. ÉPARGNE - Mes dépôts devraient-ils être plus liquides?

1^{ère} Réponse - Tout dépend ici de votre tolérance au risque... Pour l'investisseur avisé et expérimenté, le temps sera propice (et ils le savent) dans quelques mois à de belles occasions d'investissement. Par contre, pour l'investisseur conservateur ou inexpérimenté, c'est une tout autre affaire... La devise de base à toujours été et sera : si un placement vous empêche d'obtenir un sommeil récupérateur et salutaire. Vous devriez, modifier ou vous retirer de ce dernier... - Léon Lemoine

2^{ème} Réponse- Comme dans toutes les autres réponses, il importe de tenir compte de la situation particulière de l'individu. Si le choix de placer son argent dans des dépôts à terme reflète l'attitude de l'individu face au risque, on peut quand même accroître son rendement en allant vers le plus long terme. Pour la très grande majorité des épargnants il est possible de bénéficier de la protection de l'assurance dépôt sur l'ensemble de son portefeuille. Évidemment, le nouveau compte d'épargne, CELI, qui permet d'accumuler les revenus d'intérêt à l'abri d'impôt devrait être utilisé au maximum. Mais attention, les fonds communs de placement ne bénéficient pas de l'assurance dépôt même si les banques en sont les distributeurs. - Rosaire Couturier

2. ÉPARGNE - Une banque canadienne peut-elle faire faillite? Comment mes dépôts sont-ils protégés?

1^{ère} Réponse- Les chances qu'une banque canadienne fasse faillite sont presque nulles à court et moyen terme. De plus, les comptes de dépôt bénéficient d'une

assurance maximum de \$100,000. On peut attribuer la solidité de notre système bancaire à deux facteurs importants. Un système régulateur efficace et la qualité de gestion. Des modifications réglementaires ont permis un élargissement des activités des institutions financières, mais cela n'équivaut pas à un relâchement des règles et de la supervision. Il semble bien que la prudence des législateurs qui ont refusé de permettre les fusions des grandes banques se voit récompenser aujourd'hui. Une bonne gestion opérationnelle et le travail diligent du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) font en sorte que le système financier canadien demeure solide malgré la crise que nous traversons.

*Il n'y a évidemment pas de certitude. Si l'on observe ce qui s'est passé aux États-Unis, même de très grandes institutions ont disparu ou ont dû être secourues. Donc la qualité d'une institution ne se mesure pas à sa taille. On dit avec raison que les banques canadiennes sont des modèles dans le monde. La crise des CPAA a certes déteint sur leur rentabilité, mais elles sont toutes demeurées rentables et leur solvabilité n'a pas été mise en cause, même si la crise que nous traversons actuellement est la pire depuis les années trente. D'ailleurs, nos grandes banques ont traversé plusieurs crises durant la dernière moitié du siècle dernier et elles s'en sont tirées sans l'intervention du gouvernement. La réglementation des services financiers a évolué au Canada en éliminant les barrières régulatrices qui régissaient les quatre piliers. Maintenant, chaque institution peut offrir l'ensemble des services. Ces changements ont permis aux institutions financières d'accroître leur rentabilité et jusqu'à présent ne les ont pas fragilisées contrairement à ce qui s'est passé ailleurs. - **Rosaire Couturier***

*2^{ème} Réponse - Tout est possible et le décloisonnement des banques qui font désormais de tout, à part le crédit, n'a fait qu'aiguïser la volatilité des revenus bancaires qui dépendent maintenant plus du marché fiduciaire des valeurs mobilières que des prêts commerciaux et au détail. De plus en plus d'études le démontrent et il est clair que l'assurance dépôt canadienne et québécoise ne tiennent pas compte de cette profonde mutation. Les banques canadiennes sont à leur niveau le plus bas d'adéquation de capital à la veille de la pire contraction économique depuis la Deuxième Guerre mondiale. Elles auront donc besoin encore de beaucoup de capitaux pour faire face à la musique. Habituellement, les banques sont beaucoup mieux armées à la veille d'une récession, car elles ont su profiter des années de vaches grasses pour accumuler des profits et des réserves. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. - **Robert Pouliot.***

3. **PLACEMENTS - J'ai des investissements en actions et autres titres à risque dans des fonds communs de placement ou dans mon régime d'épargne-retraite? Devrais-je les vendre pour rester plus liquide ou acheter des certificats de dépôt garanti (CDG) ou des obligations?**

*Réponse - La pire chose que vous pourriez faire actuellement est justement de sortir des marchés et d'aller vers des placements à longs termes et garantis. Quand la bourse se relèvera (et elle l'a toujours fait depuis plus d'un siècle), votre avoir ne pourra pas bénéficier de sa remontée. «Et à nouveau, ce sera les Gros qui feront leurs profits sur le dos des Petits » - **Léon Lemoine***

4. PLACEMENTS - Devrais-je liquider mon régime d'épargne-retraite et quelles sont les conséquences fiscales?

*Réponse - La réponse est Non, non et non... Et les conséquences fiscales seraient rien de moins que désastreuses... Surtout que cette épargne risque de survivre à vos objectifs à court et moyen terme. Donc sur le Long terme, vous serez définitivement gagnant de garder vos investissements. » - **Léon Lemoine**.*

5. PLACEMENTS - Mon conseiller (courtier, représentant en épargne collective, notaire, etc.) m'a proposé des placements qui, à la lumière de la crise actuelle, paraissent risqués. Que devrais-je faire ?

*Réponse - Valider ses recommandations auprès d'une tierce personne. De toute évidence, pas auprès du « beau-frère » (vous savez, celui qui vous invitait à investir dans « Nortel » juste avant la dernière crise du début du 3^e millénaire), mais plutôt auprès d'une personne détenant un permis et droit de pratique en règle auprès de l'Autorité des marchés financiers. Une personne qui vous aurait été recommandée au préalable, avec plusieurs années d'expérience à son actif, incluant quelques tempêtes et orages financiers. - **Léon Lemoine, Planificateur financier indépendant et Président du Regroupement indépendant des conseillers de l'industrie financière du Québec (RICIFQ)***

6. ASSURANCE-VIE - Si AIG, la plus grosse société d'assurance-vie au monde, a fait faillite et que Manuvie, l'une des plus grandes au Canada éprouve des difficultés, puis-je faire confiance à mon assureur-vie? Devrais-je liquider ma police?

*1^{ère} Réponse- Les assureurs canadiens sont sujets à des conditions réglementaires et de supervision plus strictes qu'aux États-Unis, mais comparables aux normes de solvabilité des grandes banques. L'assurance s'est inspirée de la prudence européenne et du dynamisme américain, créant ainsi un équilibre beaucoup plus sain. Bien entendu, tout peut arriver, surtout l'imprévisible! Les Canadiens disposent aussi de la solidarité d'Assuris, un fonds commun d'indemnisation en assurance-vie qui engage l'industrie à honorer les promesses non tenues – si votre assureur en fait partie. Les garanties supplémentaires (85 % de toute protection d'assurance ou 100 000 \$ d'économie auprès d'une institution donnée) suffisent habituellement à la plupart des besoins. – **Claude Ferguson, Directeur de l'actuariat, Croix-Bleue Médavie***

*2^{ème} Réponse - Cela s'applique à AIG Vie et AIG Assurance Canada, filiales du groupe nationalisé en septembre par le Trésor américain, qui avait des actifs de 3,2 milliards en juin et dépend de l'autorité du Superintendant des institutions financières à Ottawa (note de crédit « A » comparable à Industrielle Alliance, Empire Life et RBC Assurance-Vie) - **Robert Pouliot, coordonnateur FidRisk et membre de la Coalition pour la protection des investisseurs.***

3^{ème} Réponse- La faillite de « La Confédération », en 1994, fut retentissante. Mais aucun assuré ne fut affecté. Plusieurs compagnies d'assurances se procurèrent l'achalandage, la clientèle et les honoraires de couverture préalablement établis et garantis par la société défunte. Les polices d'assurance sont protégées par Assuris (avant 2005, par la SIAP : Société d'indemnisation en assurance de personnes) jusqu'à concurrence de 200.000 \$ sur le capital décès. Pour la protection et assurance invalidité, Assuris (l'équivalent de la « SADC »- La Société d'assurance-dépôts du Canada) vous protège jusqu'à concurrence de 2000 \$ par mois en cas de défaut de paiement de l'assureur. - **Léon Lemoine**

D- PERSPECTIVES

1. TAUX D'INTÉRÊT - Dans quelle direction vont les taux d'intérêt et comment cela peut-il m'affecter ?

1^{ière} Réponse - Les taux d'intérêt seront généralement à la baisse au cours des prochains mois. Pour contrecarrer la crise économique, la Banque du Canada baissera son taux de financement à un jour lors de ses prochaines réunions. Il est fort probable que toute la courbe des taux des obligations du Canada suivra ce mouvement baissier. Cependant, la courbe des taux des obligations de société ne baissera pas autant que celle du Canada étant donné l'incertitude reliée à la rentabilité future des entreprises. Les écarts de rendement (différence de taux entre les obligations de société et les obligations du Canada) pourraient donc augmenter, même si ces écarts sont à des niveaux records présentement. Pour croître leur base de dépôt, les banques canadiennes offrent présentement des taux d'intérêt très avantageux pour le consommateur qui veut placer ses économies en cette période d'incertitude. - **Stéphane Corriveau, président directeur principal, AlphaFixe Capital inc.**

TENDANCES DES TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA D'ICI MARS 2009				
	Taux observés			Prévision
Canada	30 novembre 2008	30 juin 2008	31 décembre 2007	31 mars 2009
1 jour	2,25%	3,00%	4,25%	1,50%
2 ans	1,70%	3,28%	3,74%	1,50%
5 ans	2,44%	3,45%	3,82%	2,00%

Source: AlphaFixe Capital Inc.

2^{ème} Réponse - Un ralentissement économique est accompagné d'une réduction du taux directeur établi par la Banque du Canada. À partir de là, les institutions financières échafaudent leur structure de taux. Les taux des comptes dépôts s'ajustent en conséquence, à moins que les institutions ne soient à court de liquidité et veuillent augmenter leur taux pour attirer l'épargne, ce qui est présentement le cas. Les taux sur emprunts s'ajustent aussi à la baisse (prêt commercial, hypothécaire, automobile), sauf pour les crédits à la consommation fixés en fonction des risques anticipés qui demeurent plutôt stables et élevés. La crise actuelle a pour effet de limiter l'accès au crédit plutôt que de se refléter sur les taux. - **Rosaire Couturier**

2. ACHATS - On parle de déflation. Dois-je reporter mes achats importants dans l'espoir que les prix baisseront ?

Réponse – Les prix baisseront dans divers secteurs (immobilier, équipement ménager, équipement électronique, automobile, et produits industriels, mais pas dans les biens de consommation courante comme la nourriture, les produits ménagers, les contributions de retraite, les primes d'assurance, etc.), car les manufacturiers ne savent plus quoi faire de leurs inventaires. Paul Krugman, le prix Nobel en économie, est un spécialiste de la dépression et craint que nous n'ayons pas vu le pire encore. Ne retardez pas un achat parce que les prix baisseront, mais pour vous assurer d'un maximum de liquidité au cas où il vous arriverait un pépin.
- **Robert Pouliot.**

3. ACHAT - Que faut-il penser des formules de crédit de type «acheter maintenant, payer plus tard» ? En raison de la conjoncture actuelle, est-ce une bonne idée d'étaler le paiement d'un bien sur une longue période de temps ?

Réponse- Non. Il est conseillé d'attendre d'avoir épargné l'argent nécessaire pour acheter un bien. Vous n'avez pas le choix ? Voici ce qu'il faut savoir sur les trois formules les plus courantes. « **Achetez maintenant, payer plus tard.** » Tant que vous effectuez vos paiements à la date prévue, on n'exigera aucun intérêt. Sinon, les intérêts commencent à courir soit à la date d'échéance, soit 35 jours avant. **Les versements égaux.** Si le consommateur ne fait pas un versement à temps, le mois suivant, il doit payer deux versements, ainsi que les intérêts, et ainsi de suite. **Le congé d'intérêt.** Si l'on règle la somme due avant la date où le congé d'intérêt prend fin, on n'a pas à payer d'intérêt. Sinon, il faut payer tous les intérêts accumulés pendant la durée du contrat. - **Claire Harvey, rédactrice en chef du Service d'agence de presse d'Option consommateurs.**

4. SURVEILLANCE - Que font les gouvernements pour éviter une nouvelle crise, assurer une meilleure surveillance des marchés et mieux protéger les investisseurs?

Réponse – Les banques centrales ont pris les commandes, mais devant l'ampleur des enjeux, ont cédé en tout ou en partie leur autorité aux gouvernements. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a abandonné toute indépendance pour revenir à 1951, lorsque son pouvoir était assujéti au département du Trésor après la guerre. Au Canada, le flou règne: la Banque du Canada et les gouvernements n'ont dévoilé aucun plan de crise encore. On ignore si les autorités canadiennes de valeurs mobilières (ACVM) se sont concertées. Les autorités cherchent à éteindre l'incendie avant de réformer. La tendance sera de faire des banques centrales les gardiens des risques d'épidémie financière, comme c'est le cas aujourd'hui, appuyés par des autorités responsables d'assurer l'intégrité des marchés financiers et d'autres chargées de la protection des investisseurs. – **Robert Pouliot.**
